

DECISION N° 2024-04

Bertrand CAZELLES, agissant en qualité de Directeur Général par intérim du Centre Hospitalier Universitaire de Rouen, conformément à l'arrêté de l'Agence Régionale de Santé de Normandie en date du 27 décembre 2023 ;

Vu l'article L. 6143-7 du code de la santé publique relatif aux compétences du directeur d'établissement,

Vu les articles L. 330-1 et R. 330-2 à R. 330-4 du code des relations entre le public et l'administration.

DECIDE :

Article 1

Madame Clémence SOUDJIAN, Attachée d'administration hospitalière, est nommée responsable de l'accès aux documents administratifs conformément aux dispositions juridiques susmentionnées.

Article 2

Les missions dévolues seront notamment les suivantes :

- Réceptionner les demandes d'accès aux documents administratifs et de licence de réutilisation des informations publiques adressées au CHU de Rouen, et de veiller à leur instruction.
- Informer et conseiller les agents du CHU de Rouen sur le droit applicable et les suites à donner à ces demandes.
- Assurer la liaison entre le CHU de Rouen et la Commission d'accès aux documents administratifs.
- Prévenir tout contentieux en matière d'accès aux documents administratifs ou de réutilisation des informations publiques.

Article 3

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Seine-Maritime.

Article 4

Un recours contre la présente décision peut être formé devant le Tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication, par courrier ou par l'application télerecours citoyen accessible par le site www.telerecours.fr

Fait à Rouen, le 3 janvier 2024

Bertrand CAZELLES
Directeur Général par intérim

